

LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN PAYS DE LA LOIRE : ESTIMATION DE LA PRODUCTION

Données 2023

Révisions du document

Version	Structure	Contributeur.rice	Date
1	TEO	Cannelle HUET	05/05/2025

Contact(s)

- cannelle.huet@teo-paysdelaloire.fr

Informations en lien

- [Site de TEO](#)
- [INSEE – Les enquêtes Déchets](#)

Diffusé par :



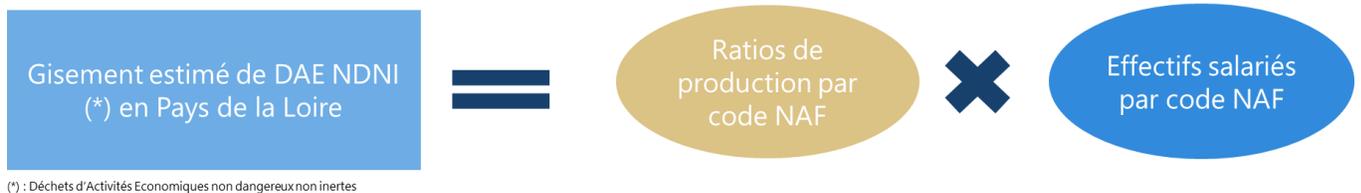
1. La méthodologie en bref

Le gisement estimé correspond aux déchets non dangereux non inertes produits par les activités économiques (hors déchets du BTP et de l'agriculture, hors boues) en Pays de la Loire.

L'estimation de la production de déchets d'activités économiques repose sur 2 étapes principales :

1. Les ratios de production :

- **Les ratios de production nationaux de déchets par code NAF et par salarié**, construits à partir des résultats des enquêtes INSEE auprès des industries et des commerces. Ces données d'enquêtes sont accessibles par l'AREC Nouvelle-Aquitaine via le Centre d'Accès Sécurisés aux Données (CASD) de l'INSEE après le passage devant le comité du secret statistique.
 - Les ratios de production de déchets par code NAF et par salarié, issus de l'outil d'estimation DAE de l'ORDECO. Ces ratios viennent en complément des ratios de production INSEE pour les codes NAF non couverts par ces derniers.
2. **Couplage avec les effectifs salariés** : les ratios de production sont couplés avec les effectifs salariés du secteur privé recensés dans la base ACOSS/URSSAF (hors activités agricoles et sylvicole). Les effectifs sont présentés par commune et par code NAF à l'échelle de la région et des départements concernés par le calcul du gisement.



Actualisation du gisement : Le gisement régional de production de DAE est disponible pour les années 2021 et 2023.

- Utilisation des données ACOSS de l'année N pour le gisement de l'année N
- Utilisation des ratios de production selon la mise à disposition des données d'enquête INSEE :
 - Ratios 2016 : pour les données de gisement 2021
 - Ratios 2020 : pour les données de gisement 2023

Accès aux données :



Dans le cadre des travaux du [RARE](#) (Réseau des Agences Régionales de l'Environnement) sur la thématique des Déchets d'Activités Économiques, [l'AREC Nouvelle-Aquitaine](#) met à disposition de l'Observatoire TEO les données relatives au gisement régional par code NAF et par type de déchet.

2. Les sources de données

Sources de données pour l'estimation 2023 :



INSEE – Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie

L'enquête porte sur les données **2020** et a été publiée en juin 2023. L'enquête sur la production des déchets non dangereux dans l'industrie (code NAF 05 à 35 (Rév.2)) a pour objectif d'estimer la production annuelle nationale de déchets non dangereux produits par les établissements industriels sur l'exercice de l'année précédente à l'enquête. La production est mesurée en quantité physique, détaillée par type de déchets et selon les secteurs d'activités. Les établissements concernés ont **10 salariés ou plus**. Les données sont disponibles au niveau national et pour certaines au niveau régional.

Les données de l'enquête INSEE 2020 sont en libre accès sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624629?sommaire=7624644>



INSEE – Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce

L'enquête porte sur les données **2020** et a été publiée en juin 2023. L'enquête sur la production des déchets non dangereux dans le commerce a pour objectif d'estimer la production annuelle nationale de déchets non dangereux produits par les établissements de **20 salariés ou plus** du commerce de gros et de détail, selon les différents types de déchets ainsi que leurs modes et lieux de traitement. La production est mesurée en quantité physique, détaillée par type de déchets et selon les secteurs d'activités. Les données sont disponibles au niveau national et pour certaines au niveau régional.

Les données de l'enquête INSEE 2020 sont en libre accès sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7624632?sommaire=7624644>



Outil d'estimation de l'ORDECO

Depuis 2002, l'ORDECO, la CCI de Toulouse et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Garonne ont développé un outil permettant l'évaluation statistique du gisement de déchets d'activités économiques, non dangereux et non inertes produits par les entreprises. L'outil a été mis à jour en 2017.



Données d'activités – Base ACOSS/URSSAF

Chaque année, l'Acoss met en ligne le dénombrement des établissements employeurs du secteur privé et des effectifs salariés au 31 décembre selon la NAF 732 et la commune.

Les données portent sur l'année 2023.

3. La méthodologie harmonisée d'observation des DAE de l'ADEME

a. Co-construction d'une méthodologie d'estimation au niveau régional

L'ADEME a constaté que les DAE ne sont pas suivis de façon homogènes par les observatoires régionaux et que ces derniers n'appliquent pas la même méthodologie :

- Les observatoires n'ont pas accès aux mêmes données ;
- Selon les régions, les indicateurs suivis ne sont pas les mêmes.

Pour répondre à ce besoin l'ADEME a engagé un travail d'harmonisation de la méthodologie d'observation des déchets d'activités économiques, résultant sur la publication d'un guide intitulé « méthode harmonisée d'observation locale des déchets d'activité économique ».

L'observation des DAE par l'Observatoire TEO repose sur l'application de cette méthode harmonisée.

b. Périmètre de la méthode

Le périmètre d'observation des DAE proposé par la méthode harmonisée concerne les déchets d'activités économiques non dangereux non inertes, hors déchets du BTP, hors déchets agricoles, hors déchets d'assainissement (boues) et déchets assimilés aux déchets ménagers.

c. Une observation selon 5 thèmes

Les besoins identifiés auprès des acteurs de la planification des déchets ont été catégorisés selon 5 thèmes :

Thème		Besoins
A	 <p>Production des DAE</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Suivre l'évolution de la production des DAE sur plusieurs années✓ Estimer ce qui est totalemment produit sur le territoire✓ Vérifier la réduction des DAE par unité de valeur (objectif LTECV)

B	<p>Valorisation des DAE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaître le taux de valorisation matière (hors organique) des DAE ✓ Connaître le taux de valorisation organique des DAE ✓ Quantifier les DAE valorisés énergétiquement ✓ Appréhender le taux de valorisation globale des DAE (65% des DND valorisés en 2025 – objectif LTECV)
C	<p>Élimination des DAE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vérifier la réduction de l'incinération sans valorisation énergétique (objectif LTECV) ✓ Vérifier la réduction du stockage (objectif LTECV) ✓ Suivre les quantités de DAE stockés en installations de stockage (en particulier ceux qui ne devraient pas s'y trouver) ✓ Connaître les capacités résiduelles des installations de stockage et d'incinération afin de mieux gérer les problèmes de saturation
D	<p>Import-export de DAE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les flux de DAE qui sont échangés avec des régions voisines ou des pays étrangers
E	<p>Suivi des DAE spécifiques</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les gisements de DAE à enjeux sur le territoire ✓ Suivre les flux valorisables nécessitant la mise en place de filières spécifiques locales ✓ Suivre l'évolution du tri à la source des déchets alimentaire ou de la réduction du gaspillage alimentaire chez les professionnels concernées (objectifs LTECV et AGEC)

d. L'indicateur A1

L'indicateur **A1** « Estimation théorique de la quantité de DAE produite sur un territoire » appartient au **thème A** de la méthodologie ADEME.

 **Définition** : État des lieux des quantités de déchets non dangereux non inertes produits par les activités économiques

 **Provenance** : Pays de la Loire

 **Type de déchets** : Déchets d'Activités Économiques non dangereux non inertes (DAEndni), hors boues

 **Origine** : Déchets issus des entreprises et artisans, hors agriculture et bâtiment

 **Année de la donnée** : 2023